États financiers Au 31 mars 2020

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant



Mallette S.E.N.C.R.L.

229 boulevard La Saile Bale-Comeau QC G4Z 1ST

Téléphone 418 296-9651
Télécopie 418 296-8454
Cournel info,bcomo@mailette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de l'Association touristique régionale Manicouagan,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE MANICOUAGAN (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exercons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques. et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E. N.C. R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Baie-Comeau, Canada Le 9 septembre 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A117482

| ÉTAT DES RÉSULTATS Pour l'exercice terminé le 31 mars | 2020 | 2019 |
|---|----------------|------------|
| | | |
| PRODUITS | | |
| Subvention de fonctionnement - ministère du Tourisme | 527 125 \$ | 527 125 \$ |
| Secteur public (annexe A) | 158 250 | 207 598 |
| Secteur privé (annexe B) | 748 079 | 882 568 |
| Taxe sur l'hébergement (annexe C) | 777 032 | 918 999 |
| | 2 210 486 | 2 536 290 |
| CHARGES | | |
| Salaires et charges sociales | 425 962 | 552 729 |
| Assurances | 4 901 | 5 336 |
| Contribution AITQ | 136 685 | 139 930 |
| Cotisations nationales | 41 215 | 39 984 |
| Créances douteuses | 924 | 610 |
| Crédit marketing | 103 407 | 87 906 |
| Entretien du local | 2 120 | 5 408 |
| Entretien et réparations | 4 064 | 10 784 |
| Événements et colloques | 15 922 | 38 836 |
| Fournitures de bureau et papeterie | 19 797 | 20 495 |
| Frais de projet - EDNET | 23 344 | - |
| Frais de projets - EPRT | 215 582 | 227 111 |
| Frais de séjour et déplacements | 89 706 | 168 758 |
| Honoraires de consultants | 24 019 | 2 000 |
| Location d'équipement | 10 106 | 17 287 |
| Loyer | 29 325 | 29 325 |
| Partenariats - autres | 38 149 | 62 649 |
| Publicité et promotion | 834 559 | 910 175 |
| Services professionnels | 96 145 | 181 113 |
| Taxes et permis | 81 | 693 |
| Taxes sur l'hébergement - Frais de gestion du ministère du Revenu | 2 314 | (512) |
| Télécommunications | 6 294 | 6 072 |
| Intérêts et frais bancaires | 1 791 | 2 105 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 3 899 6 123 | 5 758 |
| Amortissement de l'actif incorporel | 0 123 | - |
| | 2 136 434 | 2 514 552 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 74 052 \$ | 21 738 \$ |

| ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET Pour l'exercice terminé le 31 mars | Γ | | 2020 | 2019 |
|--|--|-------------|------------|------------|
| | Investi en immo- bilisations corporelles et actif incorporel | Non affecté | Total | Total |
| SOLDE, début de l'exercice | 35 365 \$ | 107 904 \$ | 143 269 \$ | 121 531 \$ |
| Excédent des produits sur les charges | (10 022) | 84 074 | 74 052 | 21 738 |
| Investissement en immobilisations corporelles et actif incorporel | 725 | (725) | - | |
| SOLDE, fin de l'exercice | 26 068 \$ | 191 253 \$ | 217 321 \$ | 143 269 \$ |

| 2019 |
|--------|
| |
| |
| |
| 710 \$ |
| 090 |
| 161 |
| 068 |
| 029 |
| 592 |
| 773 |
| 394 5 |
| |
| |
| |
| 908 3 |
| 270 |
| 434 |
| 513 |
| 125 |
| |
| 365 |
| 904 |
| 269 |
| 394 \$ |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

| ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE | | |
|--|------------------|--------------|
| Pour l'exercice terminé le 31 mars | 2020 | 2019 |
| | | |
| | | |
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT Excédent des produits sur les charges | 74 052 \$ | 21 738 \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | 14052 4 | 21730 φ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 3 899 | 5 758 |
| Amortissement de l'actif incorporel | 6 123 | |
| | 84 074 | 27 496 |
| | 204.040 | (475 400) |
| Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement | 324 818 | (175 403) |
| | 408 892 | (147 907) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | (99) |
| Acquisition d'un actif incorporel | (725) | (19 773) |
| | (725) | (19 872) |
| | | (15 572) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 408 167 | (167 770) |
| ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 400 107 | (167 779) |
| ENCAISSE, début de l'exercice | <u>1 104 710</u> | 1 272 489 |
| ENCAISSE, fin de l'exercice | 1 512 877 \$ | 1 104 710 \$ |

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif de promouvoir le développement touristique dans la région Manicouagan. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits du secteur privé sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, excluant les cotisations des membres.

Les produits de cotisations des membres sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

| Équipement informatique | 30 % |
|-------------------------|------|
| Équipement technique | 20 % |
| Kiosque | 20 % |

Actif incorporel

L'actif incorporel, consistant en une base de données, est comptabilisé au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de sa durée de vie selon la méthode du solde décroissant au taux de 30 % par année.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

| | 2020 | 2019 |
|-------------------------------|------------|------------------|
| Comptes clients Non liés ATRD | 149 110 \$ | 215 935 \$ |
| Taxe sur l'hébergement | 15 678 | 27 230 64 925 |
| | 164 788 \$ | 308 090 \$ |

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | | | 2020 | 2019 |
|--|---------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | Coût | Amortis- sement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Équipement informatique Équipement technique Kiosque | 142 938 \$ 19 849 82 498 | 134 886 \$ 17 861 80 845 | 8 052 \$ 1 988 1 653 | 10 654 \$ 2 485 2 453 |
| | 245 285 \$ | 233 592 \$ | 11 693 \$ | 15 592 \$ |

5. ACTIF INCORPOREL

| | | | 2020 | 2019 |
|-----------------|-----------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| | Coût | Amortis- sement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Base de données | 20 498 \$ | 6 123 \$ | 14 375 \$ | 19 773 \$ |

6. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit d'un montant autorisé de 39 000 \$, portant intérêt au taux de 6,70 %.

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

| | 2020 | 2019 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Comptes fournisseurs | | |
| Non liés | 329 726 \$ | 292 556 \$ |
| ATRD | • | 18 119 |
| Salaires et vacances courus | 45 706 | 37 255 |
| Sommes à remettre à l'État | | |
| Retenues à la source et contributions | 6 557 | 16 512 |
| Taxes à la consommation | 3 530 | 466 |
| | 385 519 \$ | 364 908 \$ |

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2020

8. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

| | 2020 | 2019 |
|--|-----------------------------|----------------------|
| Cotisations des membres Contributions | 89 458 \$ 177 899 | 89 561 \$ 182 709 |
| | 267 357 \$ | 272 270 \$ |

9. APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Cet apport provient de l'entente de partenariat régional en tourisme.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

| | 2020 | 2019 |
|---|------------------------------------|------------------------------------|
| SOLDE, début de l'exercice Montant comptabilisé à titre de produits de l'exercice Montant reçu au cours de l'exercice | 274 434 \$ (154 340) 147 357 | 126 207 \$ (113 555) 261 782 |
| | 267 451 \$ | 274 434 \$ |

10. TAXE SUR L'HÉBERGEMENT PERÇUE D'AVANCE

| | Solde, début de l'exercice | Transfert de fonds | Utilisation de fonds | Perception | Solde, fin de l'exercice |
|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|----------------------|------------|-----------------------------|
| Fonds marketing Fonds de | 419 840 \$ | - \$ | 306 026 \$ | 410 704 \$ | 524 518 \$ |
| développement | 149 441 | - | - | 116 182 | 265 623 |
| Fonds accueil | 44 427 | - | 44 427 | 43 461 | 43 461 |
| Fonds EPRT | 132 504 | - | 107 791 | - | 24 713 |
| Fonds crédit marketing | 86 481 | - | 103 407 | 130 382 | 113 456 |
| Fonds pourvoiries | 30 820 | - | 30 820 | 28 257 | 28 257 |
| | 863 513 \$ | - \$ | 592 471 \$ | 728 986 \$ | 1 000 028 \$ |

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

11. ENGAGEMENT

Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en mars 2021 pour la location de bureaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 29 325 \$.

L'Organisme a une option de renouvellement d'un an à la fin du bail.

12. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Organisme est lié à un autre organisme (ATRD) en raison du fait qu'ils ont une direction commune ayant une influence notable sur celui-ci.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a comptabilisé des revenus de contribution de l'ATRD pour un montant de 156 845 \$ (2019 - 110 669 \$).

De plus, l'Organisme a engagé des charges de 62 929 \$ (2019 - 137 622 \$) auprès de l'ATRD pour des dépenses de salaires et charges sociales, publicité et promotion, télécommunication, abonnement et fournitures de bureau et papeterie.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances et subventions à recevoir.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à sa facilité de crédit et à ses dettes de fonctionnement.

14. ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

La pandémie du coronavirus (COVID-19) entraîne un ralentissement économique sur l'ensemble des marchés causant, des impacts financiers potentiels pour l'Organisme. Cette pandémie donne lieu à une importante incertitude économique et, par conséquent, il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière potentielle de cette incertitude.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

| ANNEXES | | | | |
|---------|---|------------|------------|--|
| Pou | r l'exercice terminé le 31 mars | 2020 | 2019 | |
| | | | | |
| A - | SECTEUR PUBLIC | | | |
| | Subventions provinciales | 36 738 \$ | 20 046 \$ | |
| | Subventions provinciales - partenariat EPRT | 107 791 | 113 555 | |
| | Subventions fédérales | 7 434 | 28 740 | |
| | Subventions - gouvernance régionale | 6 287 | 45 257 | |
| | | 158 250 \$ | 207 598 \$ | |
| | | 11 | | |
| в- | SECTEUR PRIVÉ | | | |
| | Cotisations des membres | 121 804 \$ | 123 679 \$ | |
| | Contributions du milieu | 613 409 | 751 009 | |
| | Revenus d'intérêts | 12 866 | 7 880 | |
| | | 748 079 \$ | 882 568 \$ | |
| C. | TAXE SUR L'HÉBERGEMENT | | | |
| 0 - | TAXE OUT ETTEDERGEMENT | | | |
| | Utilisations de l'année courante (note 9) | 592 471 | 732 935 | |
| | Frais de gestion - ATRM | 45 562 | 46 644 | |
| | Contribution AITQ | 136 685 | 139 932 | |
| | Frais de gestion du Ministère du revenu | 2 314 | (512) | |
| | | 777 032 | 918 999 | |